STDF – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR L'ÉLABORATION DE PROJETS (DEP)

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) accorde des dons pour l'élaboration de projets (DEP), d'un montant pouvant aller jusqu'à 50 000 dollars EU, aux fins suivantes (seules ou en association):

- application d'outils d'évaluation des capacités SPS et d'établissement de priorités en la matière;
- réalisation d'études de faisabilité précédant l'élaboration du projet, afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés; et/ou
- élaboration de propositions de projets susceptibles d'être financées par le STDF ou d'autres donateurs.

Les demandes de financement qui satisfont aux critères d'admissibilité du STDF sont examinées par le Groupe de travail du STDF, dont dépend la décision finale. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur les critères d'admissibilité et autres prescriptions dans la *Note d'orientation pour la présentation de demandes de financement*, disponible sur le site Web du STDF (www.standardsfacility.org). Veuillez lire *la Note d'orientation* avant de remplir le présent formulaire. Les demandes dûment établies devront être envoyées par courrier électronique (sous forme de documents Word) à l'adresse suivante: STDFSecretariat@wto.org.

Titre du projet pour lequel le DEP est demandé	**Projet d'amélioration des pratiques paysannes de récolte et de traitement post-récolte pour réduire la contamination du maïs par l'aflatoxine**
Budget demandé au STDF	
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérante(s)	**Confédération Paysanne du Faso (CPF)** 672, Avenue du Président Maurice YAMEOGO 01 BP 2978 Ouagadougou 01 cpf@fasonet.bf
Nom complet et coordonnées de la personne à contacter	**PORGO Issoufou** Email : issouporgo@yahoo.fr

I. CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

1. Quel est l'objet du DEP ? Expliquez s'il est demandé pour: i) appliquer un outil d'évaluation des capacités SPS ou un outil d'établissement des priorités SPS; ii) réaliser une étude de faisabilité (préalable à l'élaboration du projet) afin d'évaluer l'impact potentiel et la viabilité économique des propositions quant à leurs coûts et avantages escomptés ; et/ou iii) élaborer une proposition de projet susceptible d'être financée par le STDF ou d'autres donateurs?

L'objet de la demande est la sollicitation de don pour l'élaboration d'un projet susceptible d'être financé par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF). Le projet à élaborer aura pour objectif principal d'améliorer la valeur marchande, sanitaire et nutritive du maïs par la réduction de la contamination aux aflatoxines.

2. Présentez les principaux problèmes et/ou possibilités dans le domaine SPS qu'il convient de prendre en considération. Précisez en quoi ces questions sont importantes, en particulier au regard de l'accès aux marchés et de la réduction de la pauvreté. Décrivez, s'il y a lieu, en quoi ces questions sont liées aux priorités SPS mises en évidence par l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) du Cadre intégré renforcé, les résultats des évaluations des capacités dans le domaine SPS, les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, les stratégies ou politiques de développement sectorielles, etc. Voir la question n° 7, points b) à d), de la Note d'orientation.

Le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole avec 86% de la population qui tire son revenu du activités agricoles . Ainsi, parmi les principales spéculations végétales (mil, maïs, sorgho, riz) qui sont produites et en terme de quantité, le maïs est la céréale qui occupe une place de choix. En effet, pour la campagne 2015-2016, le maïs a enregistré une production de 1 469 612 tonnes soit une progression de 2,55% et 8,30% respectivement par rapport à la campagne 2014-2015 et à celles des 5 dernières années. Cette croissance de la production du maïs vient confirmer les données de l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale par le Programme du Cadre Intégré du Burkina, septembre 2007, qui stipulent que : « Pour de bonnes raisons, l'objectif historique de la production de céréales a toujours été la réduction du déficit céréalier national afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays. Toutefois, le constat actuel est que la production du maïs a progressé plus vite par rapport à la demande intérieure, au point qu'il y a maintenant des excédents de production, notamment les années où la pluviométrie est normale si bien qu'on a des raisons de penser que cette tendance va se poursuivre»

De toutes les céréales sèches, le maïs est celle qui fait l'objet de plus de transactions commerciales pour les besoins de consommation directe des citadins et des ruraux, de la transformation agroalimentaire et de l'alimentation des animaux d'élevage. Il est également exporté vers certains pays voisins du Burkina Faso par les exportateurs de céréales mais aussi par des institutions agissant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'humanitaire. Cela lui confère une valeur marchande très importante mais surtout une exigence en qualité de plus en plus forte. Et l'absence d'aflatoxines ou une contamination en dessous des normes requises par les réglementations en vigueur est une des qualités exigées par les acheteurs institutionnels : Programme Alimentaire Mondial (PAM), Gouvernement (SONAGESS1), ONG Humanitaires (CRS, Croix Rouge Burkina), secteur agroalimentaire (Faso Muungu), etc.

Le besoin en maïs est croissant, alors que les pratiques agricoles actuelles de la plupart des agriculteurs de maïs du Burkina notamment celles liées à la récolte et au post-récolte sont une forte source de contamination du maïs par les moisissures productrices d'aflatoxines et autres toxines. Cette grave détérioration de la qualité de la denrée est méconnue des producteurs qui la consomment même contaminée à l'aflatoxine, s'exposant ainsi à de sérieux dangers sanitaires.
A priori, il est de notoriété que les aflatoxines sont reconnues comme étant les plus cancérigènes parmi les substances naturelles toxiques; elles sont en outre hépatotoxiques, tératogènes et immunosuppressives.

Des institutions telles que le PAM et la SONAGESS qui achètent de fortes quantités de maïs auprès des producteurs agricoles procèdent souvent à des rejets de quantités importantes pour des raisons de contamination des denrées par les aflatoxines. En 2012, le PAM a rejeté près de 2000 tonnes de maïs

[1] Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité

achetés au Burkina et envoyés au Niger. Suite à cela, le PAM n'a plus acheté le maïs au Burkina Faso jusqu'en 2015 privant ainsi les producteurs de cette céréale d'un débouché non négligeable.

Au Burkina Faso, le secteur rural fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles. Ces revenus proviennent à 67% de la production végétale (dans laquelle le maïs occupe une place prépondérante),Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER), 2010.

Ainsi, la contamination des productions par les aflatoxines entraine des pertes de qualité et de valeur nutritive. La perte de qualité des productions conduit à une dépréciation de leurs valeurs conomiques et des pertes d'opportunité de marché.
En effet, la commercialisation de ces produits de moindre qualité se limite aux marchés moins lucratifs qui sont souvent informels, si bien que les producteurs agricoles n'obtiennent pas une bonne rémunération de leur production.

La perte de valeur nutritive des produits se constate lorsqu'ils subissent une détérioration de leur qualité (CILSS, 2014). Le maïs qui connait une perte de qualité est soumis également à une réduction de sa valeur nutritionnelle et pourrait constituer un danger pour la santé humaine, le bien-être et la productivité du consommateur. Le problème de la perte de valeur nutritive fait intervenir la notion de « sécurité des aliments » ou « sécurité sanitaire des aliments » qui est la garantie de l'innocuité des produits alimentaires, c'est-à-dire que leur consommation n'aura pas de conséquences néfastes sur la santé des populations.

L'incidence sanitaire et économique évidente des aflatoxines explique l'engagement de divers organismes internationaux, Africains et nationaux dans la lutte contre ces toxines. L'Union Africaine a mis en place le Partenariat pour la lutte contre l'aflatoxine en Afrique (PACA) qui est un organisme collaboratif visant à protéger les cultures, le bétail et les personnes des effets néfastes des aflatoxines. En luttant contre ces toxines, le PACA contribue à améliorer la sécurité alimentaire, la santé et les échanges commerciaux sur le continent africain.
Au Burkina Faso, le Département Américain de l'agriculture (USDA), l'Institut International pour l'Agriculture Tropicale (IITA) et l'INERA ont développé dans le cadre de la lutte biologique des aflatoxines, l'aflasafe BF1.
L'initiative à développer vise dans une démarche novatrice le contrôle et la réduction de la contamination aux aflatoxines indexant la capacité d'appropriation et de gestion des principaux acteurs de la chaine de valeur maïs que sont les producteurs agricoles, leurs organisations, les services d'encdrement de proximité tant publics que privés.

3. Quelles organisations gouvernementales, privées, universitaires ou autres soutiennent la demande de DEP? Des lettres de soutien de chacune de ces organisations, seraient un atout (Appendice 1). Voir la question n° 7, point e), de la Note d'orientation.

Les organisations suivantes soutiennent cette demande :

1. La Direction Générale de la Production Végétale (DGPV) du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydroagricoles
2. L'Institut de l'Environnement et de la Recherche Agricole (INERA) du Ministère de l'Enseignement Superieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
3. La Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB)
4. L'Union des Groupements de Commercialisation et de Production Agricoles (UGCPA)
5. Le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

4. En quoi ce DEP complète-t-il ou renforce-t-il les programmes nationaux et/ou les projets financés par des donateurs, passés, en cours et/ou planifiés? Voir la question n° 7, point f), de la Note d'orientation.

Les stratégies et politiques majeures en matière de sécurité alimentaire au Burkina Faso sont le programme National du Secteur Rural (PNSR) et la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN). Le PNSR vise à contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté tandis que le PNSAN lui se fixe pour objectif global d'assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable à l'horizon 2025.
Pour le développement des filières agricoles, le PNSR dans son sous-programme « promotion de l'économie agricole » prévoit des actions dans ce sens. En effet, le développement des filières prioritaires (riz, niébé, sésame, maïs, etc.), l'amélioration de la qualité des produits agricoles, l'amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles sont entre autres des actions prévues dans le PNSR en faveur des filières agricoles.
Une stratégie nationale de développement des filières agricoles a été aussi élaborée en 2012 par la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) du Ministèere en charge de l'agriculture pour soutenir la mise en œuvre de ces programmes de développement.
L'objectif global de cette stratégie est de développer les filières agricoles en vue d'améliorer durablement leur contribution à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à une croissance accélérée de l'économie nationale. Les filières prioritaires identifiées et promues dans la stratégie sont : sorgho, mil et maïs, riz, niébé, oignon, mangue, sésame, coton et manioc. Deux des quatres axes stratégiques de cette stratégie portent sur (i) l'accès aux technologies de production et de post-récolte (ii) l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles. Notre initiative répond de ces deux (02) axes stratégiques.
Par ailleurs, le Ministère en charge de la recherche à travers l'INERA et en partenariat avec le département américain de l'agriculture (USDA), l'Institut international pour l'agriculture tropicale (IITA) et ont développé des solutions de lutte bilogiques naturelles contre les aflatoxines qui ont montré des résultats excellents.
Enfin, les organisations paysannes d'envergure nationale telle que la FEPAB, l'UGCCPA, l'UNPCB ont mis en œuvre et implémentent toujours des projets de commercialisation groupée du maïs et de warrantage avec des composantes gestion de la qualité (intégrité physique, absence de résidus organiques et inorganiques, absence d'attaques parasitaires) en partenariat avec des ONG et des organismes internationaux comme le Programme Alimentaire Mondiale (PAM).
En soutien à ses initiatives, la CPF en partenariat avec le Naturel Resources Institute de l'université de Greenwich dans le cadre d'un projet (FARMAF) financé par la commission Européénne a mis en place un système de gestion de la qualité du maïs y compris un laboratoire de catégorisation des grains de céréales. La caractéristique commune à toutes ces intiatives en cours ou achévées est la non ou faible prise en compte de la lutte contre la contamination par les aflatoxines.

Les initiatives gouvernementales et celles privées sont disparates, non intégrées avec une faiblesse notoire sur la question des aflatoxines dont l'incidence négative sur la santé des humains, des animaux et le commerce a pourtant été mise en évidence dans de nombreux travaux internationaux et nationaux. C'est en cela que l'intiative en cours trouve une de ses justifications et se présente comme opportunité pour les services gouvernementaux, le privé, les organisations de producteurs agricoles fédérent leur énérgie dans une démarche consensuelle pour lutter contre le fléau qui ne cesse de prendre des proportions.

5. Avez-vous discuté de cette demande de DEP – ou du financement de la proposition de projet qui en résulterait – avec des donateurs potentiels (donateurs bilatéraux, multilatéraux, Cadre intégré renforcé, etc.)? Dans l'affirmative, donnez des précisions et indiquez les sources potentielles de financement du projet final. Voir la question n° 7, point g), de la Note d'orientation.

Il n'y a pas eu de discussion spécifiquement sur cette initiative avec des donateurs potentiels, cependant, dans des échanges antérieurs avec des partenaires comme les OXFAM au Burkina,

AGRA, le PAM à travers son programme d'achats pour le progrès (P4P), il est ressorti la nécessité de travailler en synergie sur l'amélioration de la qualité (qualité physique, nutritive, sanitaire et marchande des produits) céréaliers en premier le maïs. Aussi, il n'est pas utopique de penser que des possibilités exitent à conditions de mieux approcher les sources potentielles avec des éléments probants et le projet qui résultérait de cette initiative serait l'adjuvant idéal.

II. MISE EN ŒUVRE ET BUDGET

6. Qui dirigera la mise en œuvre du DEP? Si vous souhaitez proposer des experts nationaux et/ou des consultants internationaux précis, veuillez joindre une copie de leur curriculum vitae et une liste de leurs réalisations (Appendice 2). Si aucun nom n'est proposé, le STDF fournira une courte liste de consultants possibles en cas d'approbation du DEP.

Nous proposons que le STDF engage un consultant international qui collaborera avec une équipe locale comprenant un chercheur de l'INERA qui a une expérience avérée sur la lutte contre les aflatoxines. Ceci afin d'assurer au maximum la maîtrise et l'efficacité dans la mise en œuvre du projet à émerger.

7. Dans le tableau ci-après, veuillez décrire les principales activités qui devront être menées à bien dans le cadre du DEP et indiquer les personnes qui en auront la responsabilité. Donnez une estimation du budget nécessaire (par exemple pour les services d'experts nationaux/internationaux, les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des consultants, les réunions ou ateliers des parties prenantes, les dépenses générales de fonctionnement, etc.).

Activité	Responsable	Budget estimatif ($ EU)
Honoraires du consultant international et de l'équipe locale	**STDF et Secrétariat permanent de la CPF**	**22,000**
Vols internationaux pour le consultant international (en classe économique), déplacements internes du consultant et de l'équipe locale, indemnité journalière de subsistance, etc.	**Secrétariat permanent de la CPF**	**12,000**
Réunions de consultations des acteurs locaux (groupes de travail)	**Secrétariat permanent de la CPF**	**2,500**
Atelier national de validation du projet	**Secrétariat permanent de la CPF**	**10,000**
Autres (impression et multiplication de documents, internet et appels téléphoniques,	**Secrétariat permanent de la CPF**	**1,000**
Total		**47,500**

Pièces jointes

Appendice 1: Lettres de soutien de chacune des organisations appuyant cette proposition.

1. La Direction Générale de la Production Végétale (DGPV) du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydroagricoles
2. La Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB)
3. L'Union des Groupements de Commercialisation et de Production Agricoles (UGCPA)
4. Le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)